



*Le 13 mai, le Cercle Europe & Technologies du Futur a eu le plaisir d'accueillir Khalil Rouhana, Directeur général adjoint de la DG Connect, pour un échange engagé sur les projets de la Commission pour soutenir la politique numérique et sa dynamique industrielle.*

### **Vers une accélération de l'agenda numérique ?**

Réussir la transformation numérique est l'une des deux priorités de la Commission Von Der Leyen, avec la transition environnementale. L'Exécutif européen ne veut pas que la crise du coronavirus affecte le rythme de cette transition. Au contraire, la crise peut agir comme un accélérateur de l'agenda numérique : une proposition législative sur la réutilisation des données accessibles était prévue pour la fin de l'année. Compte tenu du rôle majeurs des données pendant la crise, la Commission a décidé d'accélérer ses travaux pour publier une proposition entre juillet et octobre. Ce volet réglementaire traitera de la réutilisation, de l'exploitation, du stockage des données publiques et privées disponibles, le cadre de gouvernance pour piloter ce « bien commun ».

Il en va de même pour la politique de cybersécurité, dont la Directive sur la sécurité des réseaux (Directive NIS) pourrait être révisée avant 2021.

### **Une politique axée sur les données**

La Présidente de la Commission a axé la politique numérique sur l'exploitation des données, domaine dans lequel l'Union européenne a pris du retard dans plusieurs domaines (cloud, infrastructure, place des plateformes...). Une stratégie sur les données est encore pertinente aujourd'hui puisqu'il existe un nombre important d'opportunités que l'UE peut saisir : de nouvelles générations de données vont arriver et leur masse représenteront 4 fois les données actuelles dans les 5 à 6 années à venir (35 à 40 Zettabytes). L'Union européenne doit dès à présent bâtir les capacités pour acquérir, stocker et rendre disponibles ces données au secteur public, aux chercheurs/ingénieurs et entreprises.

La stratégie sur les données est articulée autour d'un volet réglementaire et d'un volet investissement.

Deux propositions législatives seront rapidement présentées : une première sur la réutilisation des données disponibles. La deuxième portera sur les pratiques anticoncurrentielles liées à l'accès aux données. Cette question étant plus complexe, la proposition sera publiée en 2021.

Le RGPD est un cadre réglementaire modèle et toute proposition sur la gouvernance ne visera qu'à préciser et à mettre en pratique ses principes. Une réflexion sur la capacité des citoyens à gérer leurs données personnelles fera partie du « Data act ».

### **Investir dans les infrastructures numérique grâce aux projets européens d'intérêt commun**

Le lancement d'entreprises d'intérêt commun pour la recherche a fait ses preuves pour la Commission : celle sur la production de composants électronique a été un succès, alors que ce secteur dégringolait avant 2006. Il s'agissait de la première fois que l'Union européenne allait au-delà du soutien à la R&D en finançant la production d'un secteur innovant. Les règles d'aides d'Etat avaient été clarifiées pour permettre un tel mécanisme. De même, l'entreprise commune sur la nanoélectronique se traduit par des effets : la croissance européenne du secteur est supérieure à la croissance mondiale.

Il s'agit à chaque fois de réunir plusieurs Etats autour d'un projet dans lequel plusieurs milliards de fonds publics doivent être engagés afin d'attirer les investisseurs privés.

C'est le mécanisme que veut utiliser la Commission pour créer des Clouds européens. Il s'agira de financer les infrastructures et les outils de traitement et de calcul des données. La Commission a promis de mettre 2 milliards d'euros sur la table grâce au programme Europe numérique. Le Fonds de relance de l'économie pourrait augmenter cette somme. Le projet ne pourra aboutir que si 6 milliards d'euros sont réunis et si les industriels investissent aux côtés des Etats et de la Commission.

Dans un second temps, la Commission investira dans les éléments de la chaîne sur laquelle le secteur numérique repose, c'est à dire les composants de base, les nouveaux processeurs (un projet pour un processeur européen faible consommation énergétique est en préparation). Là encore, la Commission veut lancer un « projet européen d'intérêt commun » dans les outils de logiciel et de composants de base.

### **Le soutien aux infrastructures de 5G/6G**

Des projets d'investissement seront menés en parallèle dans le développement des réseaux 5G et 6G.

L'Union européenne est bien positionnée en matière de 5G et 6G, mais c'est un secteur dont la structure change rapidement, ce qui oblige à faire preuve de vigilance.

La stratégie adoptée par les Etats membres prévoit un développement massif de cette infrastructure en 2021. La crise actuelle ne devrait que perturber légèrement la feuille de route sur la 5G. 70 millions d'euros ont été investis dans des bancs d'essais de 5G pour l'automobile et pour les smart cities.

Pour développer la 6G, la Commission veut développer un partenariat public-privé, à l'image de ce qui a été réalisé pour l'EuroHPC.

### **Renforcer la coopération en matière de cybersécurité**

Un paquet législatif sur la cybersécurité sera proposé. Il sera centré sur la révision de la Directive sur la sécurité des réseaux (Directive NIS), qui fixe le cadre de base pour la coopération et définit les obligations des entités en charge des réseaux. Dans la révision, la coopération sera renforcée pour améliorer notre capacité à prévenir les attaques et à réagir ensemble.

Pour améliorer cette coopération, la Présidente de la Commission avait annoncé la création d'une unité commune de cybersécurité. Il s'agirait pour la Commission d'améliorer un mécanisme déjà testé dans lequel les Etats prennent des mesures communes lorsqu'une cyberattaque vise plusieurs d'entre eux (« blowprint attack »). Il existe un consensus au sein des Etats pour améliorer ce type de protocole afin qu'il soit opérationnel en permanence.

### **Un paquet sur les « technologies porteuses »**

Un paquet législatif concernera les « technologies porteuses » (micro et nanoélectronique, technologies quantiques et blockchain.)

Deux projets ont déjà été lancés sur les technologies quantiques et la nanoélectronique. Le projet d'intérêt commun sur la nanoélectronique a déjà récolté 9 milliards d'euros. Celui sur le calcul et la communication quantiques rassemblent 20 Etats membres qui travaillent sur une infrastructure de communication ultra sécurisée. Ces technologies pourront être exploitées à partir de 3 à 4 ans.

### **L'Acte sur les services numériques**

La directive sur le commerce électronique sera modifiée par l'Acte sur les services numériques. Il s'agit de définir de façon plus claire les obligations et le rôle des plateformes numériques, alors que l'on s'est aperçu que la réglementation actuelle ne permet pas de prévenir les abus de position dominante.

L'idée serait d'imposer des mesures ex ante, qui viendrait compléter la réglementation concurrentielle, pour éviter ces pratiques.

### **La Commission peut-elle favoriser les entreprises européennes dans ses programmes de financement et appels d'offre ?**

Dans le volet lié à la sécurité du programme Europe numérique, seules les entreprises qui sont contrôlées par des capitaux européens et dont la gouvernance est contrôlée des entités basées en Europe peuvent participer.

Dans les programmes de recherche et d'innovation, l'entreprise est considérée comme européenne, et donc éligible aux financements, seulement si ses activités liées au programme sont en Europe.

Quand il s'agit de commande publique et appel d'offre, la Commission européenne doit respecter le cadre de l'OMC. Cela signifie que les appels doivent être ouverts aux entreprises étrangères. Pour « favoriser » les entreprises européennes, la Commission tente de limiter ses commandes aux entreprises européennes, elle passe par la « fenêtre » de l'innovation, c'est-à-dire en commandant des produits qui nécessitent de la recherche ou qui n'existent pas sur le marché. Dans ce cas, les accords de l'OMC permettent de restreindre les appels d'offre ou de donner des préférences aux entreprises locales.

## **Souveraineté technologique : que peut faire la Commission ?**

La question du numérique est laissée à l'écart, les États membres considérant que c'est au secteur privé de financer cette politique. La résultante est que la politique numérique ne représente généralement qu'un 1% du CFP. Alors qu'aux États-Unis, les entreprises ont l'avantage de bénéficier d'une impulsion provenant des investissements publics : les programmes de recherche pour la défense et pour l'énergie représentent cumulativement plus de 100 milliards de dollars par an, uniquement réservés aux entreprises américaines.

La Commission est parfaitement consciente de ce handicap dont souffre le secteur numérique européen. Cependant, elle veut préserver un certain équilibre, car être protecteur peut avoir un impact négatif sur la présence des entreprises européennes en dehors de l'Europe.

La principale solution serait d'augmenter considérablement le budget pour le numérique. C'est ce qu'a proposé la Commission en doublant la part du numérique dans le prochain CFP. Si l'Union européenne veut faire de la transition numérique l'une de ses deux priorités, cela doit être reflété dans le budget.

La part du budget européen pour le numérique a très peu augmenté en 20 ans, alors que la taille du secteur a décuplé et celle de l'Europe a doublé. Les discussions autour du cadre financier pluriannuel sont trop centrées sur les parts allouées à la politique agricole et à la politique de cohésion, reléguant les autres politiques à l'arrière-plan.

## **Conclusion**

Le numérique est un contributeur majeur de la transformation avec un fort axe sur les données. En la matière, les opportunités sont devant nous, d'autant que l'Union européenne a des talents. L'Europe ne peut pas rater cette opportunité et doit bâtir les capacités pour accéder aux données, les stocker et avoir l'infrastructure nécessaire à leur exploitation dans tous les domaines (agriculture, mobilité, santé...). Il faut donner la possibilité aux entreprises de choisir des fournisseurs européens !